

## DÉLIBÉRATION N° CP 2020-401 DU 23 SEPTEMBRE 2020

### AFFECTATIONS PROVISIONNELLES D'AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT RELATIVES À LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE 3ÈME RAPPORT POUR 2020

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de la commande publique ;

**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

**VU** la délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 modifiée portant délégation d'attribution du Conseil régional à sa commission permanente ;

**VU** la délibération n° CR 93-15 du 18 décembre 2015 portant délégations de pouvoir du Conseil régional à sa présidente ;

**VU** la délibération n° CR 01-16 du 22 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;

**VU** le budget de la Région Île-de-France pour 2020 ;

**VU** l'avis de la commission de l'administration générale ;

**VU** l'avis de la commission des finances ;


**VU** le rapport n°CP 2020-401 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

#### **Article unique :**

Affecte une autorisation d'engagement de 576 000€, à titre provisionnel, sur le chapitre 930 « services généraux », code fonctionnel 0202 « autres moyens généraux », programme HP0202-003 (102003) « communication institutionnelle » du budget 2020 pour les dépenses de fonctionnement récurrentes liées à la communication institutionnelle de la Région.

**La présidente du conseil régional  
d'Île-de-France**



**VALÉRIE PÉCRESSÉ**

Acte rendu exécutoire le 24 septembre 2020, depuis réception en préfecture de la région Île-de-France le 24 septembre 2020 (référence technique : 075-237500079-20200923-lmc188809-DE-1-1) et affichage ou notification le 24 septembre 2020.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Paris.